



Livret d'accueil et règlement intérieur ACCUEILS Péri et Extrascolaires ALSH « Croc-Jeux » Brécé



PRESENTATION GENERALE	2
DES EQUIPES AU SERVICE DE VOS ENFANTS	3
L'EQUIPE D'ANIMATION PERMANENTE	3
L'EQUIPE CANTINE ET/OU TEMPS MERIDIENS	3
DES LIEUX D'ACCUEILS ADAPTES	4
ESPACE CROC-JEUX (- 6 ET + 6 ANS)	4
MAISON DES LUTINS (- 6 ANS)	4
DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	4
5 OBJECTIFS FONDAMENTAUX ET 4 LEVIERS D'ACTION	4
DIFFERENTS TEMPS D'ACCUEIL	5
LES ACCUEILS SUR LES JOURS SCOLAIRES	5
La journée type	5
L'accueil périscolaire du matin (APS matin) Léo Lagrange	5
L'accueil périscolaire du soir (APS soir) Léo Lagrange	6
Le temps méridien « mairie » (repas et temps de loisirs)	6
LES ACCUEILS DU MERCREDIS ET DES VACANCES (ALSH) LEO LAGRANGE	7
Objectifs et fonctionnement	7
Les journées « type »	7
LES SEJOURS D'ETE	8
LES « PASSERELLES »	8
Le mercredi matin	8
Les stages de vacances	8
LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	9
REGLEMENT INTERIEUR	10
HORAIRES ET FONCTIONNEMENT	10
Accueil des familles	10
Repas et goûters	10
Sécurité	10
Santé	11
Vie collective	11
Habille ment et objets personnels	11
INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS	11
Pièces à fournir	11
Modalités d'inscription	11
TARIFS ET FACTURATION	12
Tarifs	12
Facturation	13
Mode de paiement	13
Impayés	13
CONTACTS	14

Présentation générale

Ce livret présente l'ensemble des temps d'accueils sur la commune de Brécé pour les enfants de 3 à 11 ans. **Les lutins** (3-6 ans, maternelles) et **Les minions** (6-11 ans, élémentaires)

La mission enfance est déléguée par la municipalité à l'association Léo Lagrange Animation (**LLA**) pour tous les temps extrascolaires (temps de vacances) et périscolaires (accueils du matin et du soir (**APS**), accueils du mercredi) et **CLAS** (accompagnement à la scolarité).

La municipalité organise directement l'organisation de la pause méridienne (**PM**) sur le temps scolaire (repas et animations). La mission de coordination des animations est déléguée au coordinateur Enfance Jeunesse Léo Lagrange.



Des équipes au service de vos enfants

L'EQUIPE D'ANIMATION PERMANENTE

L'équipe d'animation permanente est présente sur tous les temps d'accueils de vos enfants, périscolaires et extrascolaires. Cela permet une continuité éducative et des repères pour elles et eux.



Camille Ramage

Coordinateur Enfance
Jeunesse
Co-Responsable
animations PM



Janne Jourdan

Directrice enfance
APS, mercredis et
vacances
Co-responsable
animations PM



Anaïs Laloue

Animatrice enfance
APS, mercredis et
vacances
Animatrice PM



Marlène Bonnissent

Animatrice enfance
APS, mercredis et
vacances
Animatrice PM



Guerric Louis

Animateur enfance
APS, mercredis et
vacances
Animateur PM



Emily Pottier

Animatrice enfance
APS, mercredis et
vacances
Animatrice PM



Valérie L'Affeter

Animatrice 3-6 ans
Mercredis matin



Quentin Boinet

Animateur enfance
APS
Animateur PM

L'EQUIPE CANTINE ET/OU TEMPS MERIDIENS



Sylvie Harnois

Responsable Cantine



Laëtitia Bouvier

Co-responsable cantine



Kevin Louis

Agent
d'accompagnement
et de service



Mouminatou Baldé

Agent
d'accompagnement
et de service



Des lieux d'accueils adaptés

ESPACE CROC-JEUX (- 6 ET + 6 ANS)



Entrée



Salles d'activités
et salle aux
émotions



Espace
extérieur

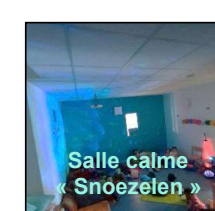
MAISON DES LUTINS (- 6 ANS)



Entrée



Salles
d'activités



Salle calme
« Snøezelen »

Des objectifs pédagogiques

5 OBJECTIFS FONDAMENTAUX ET 4 LEVIERS D'ACTION

- ★ L'enfant dans sa singularité
- 🌱 L'enfant acteur
- ✿ Une équipe engagée et impliquée
- ☁ La place des familles
- 🚩 Un accueil qui s'inscrit dans un territoire
- ★ Des démarches éducatives démocratiques
- 🌱 Des projets ludo-éducatifs innovants et évalués
- ✿ Des activités sportives et physiques « génératrices » de citoyenneté
- ☁ Un accès facilité à la diversité culturelle





Différents temps d'accueil

LES ACCUEILS SUR LES JOURS SCOLAIRES

La journée type

7h30 - 8h20	Accueil à Croc'Jeux Jeux de société, dessin, lecture...
8h20 - 8h30	Les enfants de la garderie sont emmenés en classe + Accueil au portail de l'école
8h30 - 11h50	Temps scolaire
11h50 - 13h50	Pause méridienne Repas, jeux extérieurs ou temps calme + Début de la sieste
13h50 - 16h30	Temps scolaire
16h30 - 18h15	Chez les primaires Goûter à Croc-Jeux + Jeux de société, jeux extérieurs, activités...
	Chez les maternelles Goûter à la Maison des Lutins (sauf vendredi Croc-Jeux) + Jeux d'imitation, dessins, lecture...
18h15 - 19h	Tous à Croc'Jeux ! Les maternelles remontent à Croc'Jeux

L'accueil périscolaire du matin (APS matin) Léo Lagrange

Quoi?

- **Un espace de transition** entre la vie de famille et l'école.
- **Une arrivée personnalisée** de chaque enfant et de chaque famille afin d'aider à bien gérer la séparation.
- **Un espace d'accueil** chaleureux et rassurant, propice aux échanges

Où?

Dans les locaux de Croc-Jeux

Quand?

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h30 à 8h20

Comment?

Pas d'inscription au préalable. Accueil de **tous les enfants** par les animateur-ice-s.

Combien?

Tarification à la ½ heure.



L'accueil périscolaire du soir (APS soir) Léo Lagrange

Quoi?



Où?

Lutins :
Maison des lutins
Mignons :
Croc-Jeux

Quand?

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h30 à 19h

Comment?

Pas d'inscription au préalable. Accueil de **tous les enfants** par les animateur-ice-s à l'école (lutins) ou dans Croc-Jeux (minions)

Combien?

Tarification à la ½ heure.

- **Un lieu d'expérimentation** où les enfants pourront intégrer de nouveaux mécanismes de pensée, de réflexion et de compréhension tout en se libérant des tensions accumulées durant la journée.
- **Un développement de compétences** sociales à travers le jeu selon le rythme et les besoins des enfants.
- **Un temps de goûter** fourni par l'équipe.
- **Des ateliers thématiques** le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30. **Inscriptions par période** auprès de Janne
- **Aide aux devoirs** le lundi 16h30-17h30 proposée par des bénévoles
- **Un atelier multisports** à destination des lutins ou des minions (en fonction des périodes) le Mardi 16h30-17h30 avec Sébastien Renault, animateur sportif. **Inscriptions par période** auprès de Janne.

Le temps méridien « mairie » (repas et temps de loisirs)

Quoi?

- **Un temps de loisirs éducatifs** correspondant à leur rythme, tout en initiant les enfants à la vie en collectivité et à la découverte.
- **Un repas dans un climat convivial et détendu** de façon à marquer une véritable pause dans la journée des enfants.
- **Un temps calme après le repas** permettant de reprendre la journée scolaire dans des conditions favorables aux apprentissages.
- **Une animation sportive** proposée par Sébastien Renault sans inscription préalable **le mardi et le jeudi**.
- Des activités « pour bouger » proposées (jeu de ballons, raquettes, cirque, etc.)
- **Des activités dans une salle d'activités (Minions) et à Croc-Jeux (Lutins)** pour **activités calme** (histoires, jeux de sociétés), **autonomes** (lectures, construction, etc.) et **activités créatives encadrées** (bracelets, etc.)

Où?

- Au restaurant municipal
- A Croc-Jeux
- Dans les locaux de l'école

Quand?

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 12h à 13h50

Comment?

Inscriptions via le portail famille de la mairie.

Combien?

Tarification par la mairie directement





LES ACCUEILS DU MERCREDIS ET DES VACANCES (ALSH) LEO LAGRANGE

Objectifs et fonctionnement

Quoi?

- » Un **sas d'apprentissage** et de développement des compétences dans une forme complémentaire à l'école.
- » Des **activités variées, ludiques et adaptées** inscrites dans un processus de continuité éducative
- » Des **activités sportives**, de détente, manuelles et des activités libres
- » Différents **espaces d'animation adaptés aux besoins des enfants (salles calmes, lieux extérieures, sorties)**
- » **Temps d'accueils et d'animation** répondant aux objectifs du projet pédagogique (Disponible et consultable)
- » Un **repas** proposé le midi (facturé) et un **goûter** proposé par l'équipe d'animation

Où?

Lutins :
Maison des lutins
Mignons :
Croc-Jeux

Quand?

Les **mercredis scolaires** et du **lundi au vendredi** pendant les vacances de 7h30 à 19h00.

Comment?

Inscriptions via le portail famille de la mairie

Combien?

Tarification journée ou ½ journée

Les journées « type »

Minions

7h30 - 9h30	Accueil à Croc'Jeux Jeux de société, dessin, lecture, jeux extérieurs...
9h30-11h00	Activités animées par l'équipe (Sportive, manuelle ou ludique)
11h00-12h00	Temps libre
12h00-13h15	Repas
13h15-14h00	Temps calme (Lecture, dessin et jeux de société)
14h00-15h45	Activités animées par l'équipe (Sportive, manuelle ou ludique)
15h45-16h30	Goûter
16h30-19h00	Départ de Croc'Jeux Jeux de société, dessin, lecture, jeux extérieurs...

Lutins

7h30-9h30	Accueil à Croc'Jeux Jeux de société, dessin, lecture, jeux extérieurs...
9h30-11h00	Départ à la Maison des lutins & Activités animées par l'équipe (Sportive, manuelle ou ludique)
11h00-11h45	Retour à Croc'Jeux et Temps libre
11h45-13h00	Repas
13h00-14h00	Départ à la sieste ou Temps calme à la maison des lutins (Histoires, musiques douces)
14h00-15h45	Activités animées par l'équipe (Sportive, manuelle ou ludique)
15h45-17h15	Réveil de sieste & Goûter à Croc'Jeux
17h15-19h00	Départ de Croc'Jeux Jeux de société, dessin, lecture, jeux extérieurs...



LES SEJOURS D'ETE



Quoi?

- » **2 séjours** pour 2 classes d'âges : **CP-CE1 (7-8 ans)** et **CE2-CM2 (9 - 11ans)**
- » Vivre une **expérience collective** enrichissante en apprenant à s'organiser en groupe
- » Découvrir de **nouvelles activités** dans un cadre stimulant et sécurisé.
- » Encourager chaque enfant à s'investir pleinement tout en **développant sa créativité**

Où?

Dans un **espace de loisirs adapté** en camping sous tente en Bretagne à moins de 2 heures de route de Brécé.

Quand?

En juillet sur **3 nuits 4 jours** (CP - CE1) et **4 nuits 5 jours** (CE2 - CM2)

Comment?

Une **réunion de présentation** puis des inscriptions à partir du mois d'Avril

Combien?

Tarification en fonction du QF (Communiqués aux familles dans un plaquette de présentation)

LES « PASSERELLES »

Le mercredi matin

Quoi?

- » Un **dispositif de transition** entre le centre de loisirs et l'espace jeunes pour les **CM1 et CM2**
- » Des activités permettant de répondre à des besoins **d'autonomie, d'expression et de reconnaissance** des enfants en lien avec leur **environnement**
- » Une découverte de l'équipe et des locaux de la maison de la jeunesse avec un-e animateur-ice dédié-e

Où?

Dans les locaux de l'espace jeunes (maison de la jeunesse).

Quand?

Le mercredi matin (9h30 - 12h)

Comment?

Inscription à l'ALSH mercredis (sur le portail famille mairie)

Combien?

Tarification ½ journée

Les stages de vacances

Quoi?

- » Un **stage de 3 jours** sur les vacances scolaires pour les **CM1 et CM2**.
- » La **continuité** des activités du mercredi avec une **sortie**, des **activités variées** et une **activité commune** avec les jeunes de l'espace jeunes
- » Un temps permettant d'appréhender la **vie de groupe**, et de **favoriser** la participation et l'autonomie des enfants

Où?

Dans les locaux de l'**espace jeunes** (maison de la jeunesse).

Quand?

3 jours pendant les vacances (9h30 - 17h30)

Comment?

Inscription auprès de Janne par mail (brece.enfance@leolagrange.org) - Pas d'inscription sur le portail !

Combien?

Tarification pour toute la durée du stage en fonction du QF.



LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Quoi?

- Deux temps spécifiques (CM1 et CM2)
- Un temps d'échange et d'écoute permettant l'acquisition de **méthodologies** et une **aide à la compréhension** complémentaires aux temps scolaires.
- Une aide pour les parents dans l'**accompagnement de la scolarité** de leur enfant.
- Un temps **de goûter, de devoirs** (possible) **et des activités collectives**.

Où?

Dans les locaux de l'**espace jeunes** (maison de la jeunesse).

Quand?

CM1 - Mardi (16h30 - 18h30)
CM2 - Jeudi (16h30 - 18h30)
Directement après l'école

Comment?

Inscription auprès de Henrick par mail (brece.jeunesse@leolagrange.org) - Priorité est donnée auprès des enfants qui en ont le plus besoin (en lien avec les enseignant-e-s)

Combien?

Gratuit.



Règlement intérieur

HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

Accueil des familles

Accueils périscolaires

- **7h30 - 8h15 : APS matin** (Les parents peuvent déposer leurs enfants quand ils le souhaitent dans la limite de ces horaires)
- **16h30 - 19h - APS soir** (Les parents peuvent récupérer leurs enfants quand ils le souhaitent dans la limite de ces horaires)

Accueils mercredis et vacances

- **7h30 - 9h30** : Arrivée inscrits **journée** et **matin**
- **11h30 - 12h** : Arrivée inscrits **repas + APM** / départ inscrits **matin**
- **13h30 - 14h** : Arrivée inscrits **APM** / départ inscrits **matin + repas**
- **16h30 - 19h** : Départ inscrits **journée**, inscrits **repas + APM** et inscrits **APM**

Les personnes autorisées peuvent déposer et récupérer les enfants quand ils le souhaitent dans la limite de ces horaires

Aucun départ d'enfant ne sera autorisé avant 16h30 sauf raison médicale.

Afin que les enfants puissent pleinement participer à leur temps de loisirs, les familles sont tenues de respecter ces horaires. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant si, à plusieurs reprises, cette demande n'est pas respectée.

Par ailleurs, pour que chacun trouve sa place au sein de l'accueil, **des règles de vie basées sur le respect et la bienveillance sont mises en place par l'équipe et s'appliquent à tous, que l'on soit, enfant, parent, jeune ou équipe éducative.**

Nous aspirons également à avoir des relations sereines avec les familles. **L'équipe se tient disponible** quotidiennement pour échanger avec les parents, dans une démarche de **dialogue et d'écoute respectueuse** de chacun.

Tout comportement discourtois envers l'équipe sera notifié à la famille par écrit ; en cas de récidive, de manière conjointe, la ville et Léo Lagrange Animation Brécé prendront les mesures nécessaires pour protéger les personnes et maintenir une qualité d'accueil.

Repas et goûters

Les repas sont livrés en liaison froide et pris dans la salle de restauration située dans la cantine au sein même de l'accueil de loisirs.

En cas d'allergie alimentaire ou de maladie nécessitant un régime particulier, la famille doit établir un protocole d'accueil individualisé (**PAI**) avec son médecin.

Lors des sorties, les pique-niques sont fournis par les familles (les repas ne sont pas facturés) et les goûters sont par contre fournis par l'accueil de loisirs.

Sécurité

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher vos enfants. Une pièce d'identité leur sera demandée.

Les enfants doivent être **accompagnés par leurs parents ou par les personnes autorisées** pour les arrivées et départs et passer systématiquement par l'animateur-ice en charge de l'accueil.

Si vous souhaitez que votre enfant reparte seul (A partir du CE2 uniquement), il vous **faut cocher la case « sortir seul-e »** de la fiche d'inscription en indiquant les horaires.



Santé

Il est nécessaire de nous fournir **la copie du carnet de santé** (page de vaccins obligatoires à jour) chaque année.

Il est **préférable** que votre enfant reste à la maison si possible en cas de fièvre ou de maladies contagieuses, pour leur bien-être et pour éviter la contamination des autres enfants et du personnel. Si l'enfant est malade au cours de la journée, **les familles seront averties** afin de venir le chercher le plus rapidement possible.

Si l'enfant a contracté une maladie contagieuse (varicelle, oreillons, scarlatine, grippe...) ou autre (poux, etc.), les familles doivent **en informer la direction** de l'accueil de loisirs.

Si l'enfant suit **un traitement médical**, l'équipe d'animation ne pourra lui administrer que sur présentation **d'une ordonnance**. Pour le confort de l'enfant, la famille peut demander à son médecin, puis transmettre ensuite à la direction de l'ALSH, une ordonnance valable 1 an, autorisant l'administration d'un antipyrétique (paracétamol, ...) par l'équipe d'animation.

L'accueil est pour **tous les enfants**. Malgré tout, les enfants en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé nécessitent un accompagnement particulier. Il est important **de contacter la direction afin d'organiser au mieux cet accueil**. Un protocole d'accueil individualisé pourra être rempli.

Vie collective

Un ensemble de règles de vie à l'accueil de loisirs sont établies par et pour les enfants afin **d'assurer au mieux la sérénité de la vie du groupe**. Les enfants sont donc tenus de respecter ces règles.

Si un enfant a un comportement **incompatible avec la vie en collectivité**, nous recherchons des solutions ensemble ; en cas d'échec de cette procédure ou de manquement grave au respect des personnes et des biens, **une exclusion temporaire ou définitive** pourra être décidée conjointement entre l'équipe éducative et la ville.

Habillage et objets personnels

Les familles sont tenues de :

- Habiller les enfants avec des tenues pratiques, qui ne craignent rien et adaptées à la saison : casquette et crème solaire en été, manteau en hiver, chaussures de sport, change, bottes (potager), etc.
- Prévoir une tenue de rechange, peu importe l'âge, car des enfants qui jouent peuvent se salir, se mouiller, etc.
- Emmener le doudou des enfants si nécessaire.
- Ne pas amener de jeux personnels.

INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS

Pièces à fournir

Le dossier d'inscription annuel se renouvelle chaque année en septembre et comprend :

- **Une feuille d'inscription** annuelle à l'accueil de loisirs
- Une photocopie des **vaccinations obligatoires** à jour
- Un justificatif de votre **quotient familial CAF ou MSA**
- **La photocopie du PAI** (protocole d'accueil individualisé) pour toute allergie avérée ou traitement médical de longue durée
- **La notification de prise en charge de la MDPH**, pour les enfants ayant une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Modalités d'inscription

- **APS matin et soir** (périscolaire) - **Pas d'inscriptions** : les enfants sont accueillis par l'équipe d'animation dans les locaux de Croc Jeux le matin et le soir (les maternelles sont accompagnées depuis l'école par les animateur·ice·s)
 - **Mercredis et Vacances** : inscriptions et réservations **depuis le portail famille « Mairie »**.
- Voici la marche à suivre
1. Demander un accès auprès de la mairie au portail famille (qui vous fournira un code d'accès)



2. Se connecter à son espace et s'inscrire aux activités
 - a. Pour ALSH mercredis (date limite le dimanche 23h la semaine avant le mercredi)
 - b. Pour ALSH vacances, date limite selon le calendrier suivant :

Périodes	Dates d'ouverture	Date limite (inscription, modification, annulation)
Automne	29/10 → 30/10/26	Mercredi 7 octobre 23h
Noël	28/12 → 31/12/26	Mercredi 16 décembre 23h
Hiver	22/02 → 05/03/27	Mercredi 10 février 23h
Printemps	19/04 → 30/04/27	Mercredi 7 avril 23h
Vacances d'été	05/07 → 30/07/27	Mercredi 23 juin 23h
	24/08 → 28/08/27	Mercredi 28 juillet 23h

Les inscriptions **peuvent être modifiées ou annulées jusqu'aux dates butoirs**. Une fois ces dates passées, il vous est possible de prendre contact avec la directrice de l'accueil de loisirs afin d'inscrire votre enfant en fonction des places disponibles.

En cas d'annulation d'une inscription après les dates butoirs, il vous est demandé de prévenir dès que possible la directrice de l'accueil de loisirs. **Les journées ou ½ journées concernées seront facturées sauf pour raison médical** (certificat médical à transmettre dans les 48h) ou **cas de force majeure** (décès, hospitalisation, accident ou perte d'emploi d'un des deux parents).

TARIFS ET FACTURATION

Tarifs

- APS Matin et soir

Tranches	½ heure	Les 1/2h du matin	Les 1/2h du soir
<663	0,38 €	7h30 → 8h00	16h30 → 17h00
Entre 663 et 827	0,57 €		17h00 → 17h30
Entre 828 et 992	0,60 €		17h30 → 18h00
Entre 993 et 1157	0,64 €		18h00 → 18h30
Entre 1158 et 1323	0,68 €		18h30 → 19h00
Entre 1324 et 1487	0,76 €	8h → 8h20	18h00 → 18h30
Entre 1488 et 1708	0,79 €		18h30 → 19h00
Entre 1709 et 1929	0,91 €		
Entre 1930 et 2149	0,95 €		
Entre 2150 et 2370	0,98 €		
Supérieur à 2371 ou ressources non connues	1,00 €		





- Mercredis et Vacances scolaires

Tranches	Journée avec repas	½ Journée sans repas	½ journée avec repas
<663	7,70 €	4,07 €	5,95 €
Entre 663 et 827	9,16 €	4,44 €	7,25 €
Entre 828 et 992	10,68 €	5,18 €	8,45 €
Entre 993 et 1157	12,73 €	6,29 €	10,02 €
Entre 1158 et 1323	14,26 €	7,03 €	11,23 €
Entre 1324 et 1487	15,26 €	7,40 €	12,07 €
Entre 1488 et 1708	16,14 €	7,78 €	12,80 €
Entre 1709 et 1929	17,04 €	8,15 €	13,54 €
Entre 1930 et 2149	17,90 €	8,52 €	14,24 €
Entre 2150 et 2370	18,78 €	8,89 €	14,97 €
Supérieur à 2371 ou ressources non connues	19,66 €	9,26 €	15,69 €

- Passerelle

- **Mercredi matin** (tarif d'un accueil du mercredi matin (possibilité de s'inscrire en plus au repas et l'après-midi))
- **Vacances** : QF < 1157 : **30 €** / QF entre 1158 et 1929 : **36€** / QF > 1930 : **42€**

Facturation

La facturation des différents temps d'accueil périscolaires et extrascolaires se fait **selon le Quotient Familial** de la CAF ou de la MSA.

Pour que nous puissions ajuster la facturation à votre QF, **une attestation CAF** ou MSA vous est demandée en début d'année.

Les QF **sont mis à jour en février de chaque année**. Si vous faites l'objet d'un changement significatif de situation (décès, perte d'emploi d'un des parents), n'hésitez pas à en faire part à la directrice de l'accueil de loisirs pour qu'elle puisse mettre à jour votre QF et ainsi, ajuster la facturation.

Il n'y a **pas de modification de tarifs pour les participant-e-s « Hors commune »**. Les tarifs applicables sont les mêmes que pour les habitants-e-s de Brécé.

Mode de paiement

La facture vous est envoyée par courrier électronique, ou à défaut par voie postale (à cocher sur le dossier d'inscription). Le paiement se fait à réception de la facture mensuelle par :

- **Chèque** (à libeller à l'ordre de Léo Lagrange Animation et à envoyer à : Léo Lagrange Animation secteur Ouest – 23 rue de l'Etoile du Matin – BP324 – 44615 SAINT NAZAIRE CEDEX)
- **CESU** (A envoyer à l'adresse ci-dessus)
- **Chèques vacances ANCV** (A envoyer à l'adresse ci-dessus)
- **Prélèvement** (mandat SEPA à demander au bureau de Croc Jeux)
- **Par carte bancaire** sur le portail famille LLA (un accès vous sera communiqué lors de l'inscription : si vous ne l'avez pas, n'hésitez pas à demander l'accès auprès de la direction, nous vous renverrons un lien par mail)
- **Virement** (merci d'indiquer en libellé : BRECE/N°FACTURE/NOM DE L'ENFANT) - RIB fourni sur demande

Toutes les factures à payer et acquittées sont disponibles sur le portail famille Léo Lagrange Animation.

Impayés

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à **prendre contact avec le CCAS de Brécé** qui pourra vous accompagner dans la recherche de solutions. L'équipe pourra aussi vous accompagner dans la **mise en place d'un échancier de paiement** en cas de besoin temporaire.

En cas de **non-paiement des factures malgré les relances ou propositions d'aides** de l'équipe, nous nous réservons le **droit de ne plus accueillir vos enfants** en attendant un retour à la normale de votre situation financière avec la structure.



CONTACTS

Camille Ramage	Janne Jourdan
Coordinateur enfance - jeunesse	Directrice ALSH/Périscolaire
Allée Pierre Jan – 35530 BRECE	Croc Jeux
☎ 02.99.00.22.32/07.89.36.47.99	☎ 02.99.04.28.49
✉ brece@leolagrange.org	✉ brece.enfance@leolagrange.org

Nous sommes disponibles pour vous recevoir et échanger avec vous sur les temps d'accueil périscolaire :

- **Camille Ramage** : Lundi, Mardi et Jeudi de 16h30 à 17h30 et Vendredi de 16h30 à 19h00
- **Janne Jourdan** : Lundi, Mardi et Jeudi de 16h30 à 19h00 et Vendredi de 16h30 à 18h00

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous souhaitez nous rencontrer à d'autres moments.

Léo Lagrange
Animation

Brécé

